



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

---

*Commission du développement*

---

**2011/2120(INI)**

12.8.2011

# PROJET DE RAPPORT

sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010  
(2011/2120(INI))

Commission du développement

Rapporteur: Filip Kaczmarek

## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN.....	3
EXPOSÉ DES MOTIFS.....	7

## PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

### sur les travaux de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE en 2010 (2011/2120(INI))

*Le Parlement européen,*

- vu l'accord de partenariat entre les membres du Groupe des États d'Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP), d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres d'autre part, signé à Cotonou le 23 juin 2000 (accord de partenariat de Cotonou)<sup>1</sup> révisé à Luxembourg le 25 juin 2005 et à Ouagadougou le 22 juin 2010<sup>2</sup>,
- vu le règlement de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE (APP), tel qu'adopté le 3 avril 2003<sup>3</sup> et amendé en dernier lieu à Port Moresby (Papouasie Nouvelle Guinée) le 28 novembre 2008<sup>4</sup>,
- vu le règlement (CE) n° 1905/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 portant établissement d'un instrument de financement de la coopération au développement<sup>5</sup>,
- vu la déclaration de Kigali concernant des accords de partenariat économique (APE) en faveur du développement approuvée le 22 novembre 2007 par l'APP à Kigali (Rwanda)<sup>6</sup>,
- vu la déclaration sur la deuxième révision de l'accord de partenariat ACP-UE (accord de partenariat de Cotonou) adoptée par l'APP le 3 décembre 2009 à Luanda (Angola)<sup>7</sup>,
- vu le communiqué adopté le 29 avril 2010 à Mahé (Seychelles) lors d'une réunion régionale Afrique de l'Est/Océan Indien de l'APP ACP-UE<sup>8</sup>,
- vu le Consensus européen sur l'aide humanitaire signé le 18 décembre 2007<sup>9</sup>,
- vu les résolutions adoptées par l'APP en 2010:

à Ténérife sur  
l'impact économique et financier du changement climatique dans les pays ACP;  
l'impact social de la crise mondiale;  
la reconstruction et la réhabilitation à la suite de la catastrophe en Haïti, et le lien entre  
la pauvreté et les catastrophes naturelles;

---

<sup>1</sup> JO L 317 du 15.12.2000, p. 3.

<sup>2</sup> JO L 287 du 4.11.2010, p. 3.

<sup>3</sup> JO C 231 du 26.9.2003, p. 68.

<sup>4</sup> ACP-UE/100.291/08/fin.

<sup>5</sup> JO L 378 du 27.12.2006, p. 41.

<sup>6</sup> JO C 58 du 1.3.2008, p. 44.

<sup>7</sup> JO C 68 du 18.3.2010, p. 43.

<sup>8</sup> APP 100.746.

<sup>9</sup> Déclaration commune du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne intitulée: "Le Consensus européen sur l'aide humanitaire" (JO C 25 du 30.1.2008, p. 1.).

le soutien à la consolidation de la paix au Sud-Soudan;  
ainsi que la déclaration sur l'Accord UE-Amérique latine sur la banane et son impact sur les producteurs des pays ACP et de l'Union européenne, et les conclusions des documents de stratégie régionale pour les six régions ACP<sup>1</sup>

à Kinshasa sur  
la liberté et l'indépendance des médias;  
l'après-Copenhague: transfert de technologies, nouvelles technologies et renforcement des capacités techniques dans les pays ACP;  
réaliser les OMD: des réponses innovantes pour relever les défis sociaux et économiques  
la sécurité alimentaire;  
le problème de la sécurité dans la région sahélo-saharienne: le terrorisme et le trafic en narcotiques, armes et êtres humains;  
ainsi que la déclaration sur la proclamation des résultats du deuxième tour, le 28 novembre 2010, de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire<sup>2</sup>,

- vu l'article 48 de son règlement,
- vu le rapport de la commission du développement (A7-0000/2011),
- A. considérant que le Conseil de l'UE n'était pas représenté à la 20<sup>e</sup> session à Kinshasa,
- B. considérant que le budget du secrétariat ACP a permis en 2010 d'organiser deux missions d'enquête, à Madagascar et Haïti, et une mission d'observation des élections, au Burundi,
- C. considérant que, lors de la session de l'APP qui a eu lieu en juin 2007 à Wiesbaden (Allemagne), le membre de la Commission chargé du développement et de l'aide humanitaire a pris l'engagement de soumettre les documents de stratégie par pays et par région relatifs aux pays ACP (2008-2013) à l'examen démocratique des parlements; se félicitant du fait que cet engagement a été tenu et que les conclusions des documents de stratégie régionale ont été adoptés lors de la 19<sup>e</sup> session à Ténérife,
- D. considérant que la révision de l'accord de partenariat de Cotonou de 2010 a constitué une occasion appréciable de renforcer le rôle de l'APP et sa dimension régionale, ainsi que de développer le contrôle parlementaire dans les régions et pays ACP,
- E. considérant que la réunion régionale de l'APP aux Seychelles en 2010 a été un succès considérable et a abouti à l'adoption du Communiqué de Mahé précité,
- F. considérant que la situation à Haïti continue d'être préoccupante et se félicitant des conclusions de la mission de l'APP dans ce pays ainsi que de la résolution sur le sujet adoptée à Ténérife,
- G. considérant que les soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient ont fait naître de graves préoccupations en ce qui concerne leur impact sur la sécurité des pays tant de

---

<sup>1</sup> JO C 193 du 16.7.2010.

<sup>2</sup> JO C 126 du 28.4.2011.

l'UE que des pays ACP, et se félicitant de la résolution adoptée sur ce sujet à Kinshasa,

1. se félicite du fait qu'en 2010, l'APP a continué de constituer le cadre d'un dialogue ouvert, démocratique et approfondi entre l'Union européenne et les pays ACP sur l'accord de partenariat de Cotonou, y compris les APE;
2. déplore l'absence du Conseil européen à la 20<sup>e</sup> session à Kinshasa et demande instamment au Haut représentant de veiller à ce que l'établissement d'un Service européen d'action extérieure (SEAE) conduise à une clarification du rôle du Conseil européen et à un partage clair des responsabilités entre le SEAE et la Commission en termes de mise en œuvre de l'accord de partenariat de Cotonou;
3. souligne plus particulièrement le rôle crucial des parlements nationaux ACP en matière de gestion et de contrôle, et celui des autorités locales et des acteurs non étatiques en matière de contrôle des documents de stratégie régionale et nationale, ainsi qu'en matière de mise en œuvre du Fonds européen de développement (FED), et demande à la Commission de garantir leur participation; souligne en outre la nécessité d'un contrôle parlementaire étroit pendant la négociation et la conclusion des APE;
4. demande aux parlements des pays ACP d'insister pour que leurs gouvernements et la Commission leur permettent de participer au processus de rédaction et de mise en œuvre des documents de stratégie régionale et nationale pour ce qui concerne la coopération entre l'UE et ses pays pour la période de 2008 à 2013, et d'assurer leur pleine participation aux négociations des APE;
5. appelle la Commission à fournir toutes les informations disponibles aux parlements des pays ACP et à leur prêter assistance, dans ce travail de contrôle démocratique, notamment par le renforcement de leurs capacités;
6. attire l'attention à cet égard sur la nécessité d'associer les parlements au processus démocratique et au développement des stratégies nationales; souligne leur rôle fondamental dans la mise en place, le suivi et le contrôle des politiques de développement;
7. invite les parlements à exercer un contrôle parlementaire étroit du FED; souligne la position privilégiée de l'APP dans ce débat et invite cette dernière et les parlements ACP à y participer activement, notamment dans le cadre de la ratification de l'accord de partenariat de Cotonou révisé;
8. note avec satisfaction le caractère de plus en plus parlementaire et donc politique de l'APP, ainsi que l'engagement accru de ses membres et la qualité de ses débats, ce qui permet à l'Assemblée de contribuer de manière décisive au partenariat ACP-UE;
9. considère que la résolution précitée de l'APP sur la situation en Afrique du Nord et au Moyen-Orient constitue un exemple important de ce dialogue approfondi;
10. demande à l'APP de continuer de suivre la situation à Haïti et à Madagascar;
11. demande à l'APP de continuer d'organiser ses propres missions d'observation des élections sur la même base que celle de la mission réussie au Burundi, en veillant à l'indépendance

des missions d'observation des élections de l'APP et à une coordination étroite avec d'autres organes d'observation régionaux;

12. se félicite du fait qu'une autre réunion régionale, comme prévu dans l'accord de partenariat de Cotonou et dans le règlement de l'APP, s'est tenue en 2010; estime que ces réunions permettent la tenue d'un véritable échange de vues sur les enjeux régionaux, et notamment sur la prévention et la résolution des conflits, la cohésion régionale et les négociations relatives aux APE; félicite les organisateurs de la réunion extrêmement réussie des Seychelles;
13. se félicite de l'établissement du groupe de travail sur les méthodes de travail et demande au Bureau de l'APP de mettre en œuvre les recommandations de ce groupe afin d'améliorer l'efficacité et l'impact politique de l'APP, tant en ce qui concerne l'application de l'accord de partenariat de Cotonou qu'au niveau international;
14. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil européen, à la Commission, au Conseil ACP, au vice-Président de la Commission/Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, au Bureau de l'APP, ainsi qu'aux gouvernements et parlements d'Espagne et de la République démocratique du Congo.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### *Introduction*

Au cours de l'année 2010, l'Assemblée parlementaire paritaire s'est réunie à deux reprises. La 19<sup>e</sup> session s'est tenue à Ténérife (Espagne) du 6 au 9 avril et la 20<sup>e</sup> session s'est tenue à Kinshasa (RDC) du 30 novembre au 3 décembre. Neuf résolutions et les déclarations sur la deuxième révision de l'accord de partenariat de Cotonou ont été adoptées. Une réunion régionale a également eu lieu au cours de l'année, à Mahé (Seychelles).

Dans le cadre de ses travaux, une assemblée a reçu le membre de la Commission responsable du développement, M. Andris Piebalgs. Les coprésidents successifs du Conseil ACP-UE ont été présents lors de la première session mais seul le Conseil ACP était représenté à Kinshasa.

Ont également participé aux travaux de l'Assemblée:

S.E. Paulino Rivero, Président du gouvernement régional des îles Canaries, S.E. Miguel Angel Moratinos, Ministre des affaires étrangères d'Espagne, S.E. Evariste Boshab, président de l'Assemblée nationale de la DRC et S.E. Joseph Kabila Kabongo, Président de la RDC.

La 20<sup>e</sup> session à Kinshasa a été marquée par l'absence du Conseil de l'UE pour l'Heure des questions et l'Assemblée a convenu de transmettre ses regrets à cet égard au Haut représentant Baroness Ashton en lui demandant instamment de veiller à ce qu'il n'en soit plus ainsi lors des sessions à venir.

Après 2009, année au cours de laquelle aucune mission d'enquête de l'APP n'a été organisée, en 2010, le secrétariat ACP a été en mesure de financer à nouveau les frais de mission de son personnel et trois missions ont été organisées, à Madagascar, au Burundi et en Haïti.

### *Commissions permanentes*

Les trois commissions permanentes se sont réunies à quatre reprises, deux pendant les sessions (à Ténérife et Kinshasa) et deux (à Bruxelles) entre les sessions. Les commissions ont pour principale activité l'élaboration de rapports qui sont ensuite adoptés lors des sessions plénières (au total six rapports par an).

Par ailleurs, les commissions sont chargées du suivi des résolutions en recevant lors d'auditions les fonctionnaires responsables de la Commission dans leurs domaines respectifs. Elles offrent l'occasion, et le temps, de procéder à un dialogue approfondi sur les suites données aux résolutions. Auparavant, ce suivi était effectué en séance plénière et se résumait à un exercice formel.

La commission du développement économique, des finances et du commerce a été dotée d'une nouvelle responsabilité, celle du contrôle des documents stratégiques régionaux (DSR) pour les différentes régions ACP. Ces documents établissent la stratégie de la Commission européenne pour le développement régional de la région concernée. La commission a nommé des corapporteurs pour chaque DSR, dont les conclusions ont été adoptées lors de la 19<sup>e</sup> session à Ténérife, suffisamment à temps pour qu'elles soient incorporées dans le mécanisme d'examen à mi-parcours.

### *19<sup>e</sup> session à Ténérife (Espagne)*

La 19<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire paritaire s'est tenue du 6 au 9 avril 2010 à Ténérife (Espagne – pays exerçant alors la présidence du Conseil de l'UE).

Outre les rapports des commissions permanentes, la session a adopté des résolutions sur la reconstruction en Haïti après la catastrophe et sur la situation dans le Sud-Soudan. Elle a également adopté les conclusions de six documents de stratégie régionale relatifs aux six régions ACP. Les ateliers sur l'énergie renouvelable et l'approvisionnement en eau, sur le tourisme soutenable et les migrations dans la région ont attiré un grand nombre de participants et suscité beaucoup d'intérêt.

### *20<sup>e</sup> session à Kinshasa (RDC)*

La 20<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire paritaire s'est tenue du 30 novembre au 3 décembre 2010 à Kinshasa (RDC).

L'Assemblée a adopté les trois résolutions contenues dans le rapport des commissions permanentes ainsi que deux résolutions d'urgence sur la sécurité alimentaire et la situation dans la région sahélo-saharienne. Une déclaration sur les résultats de l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire a également été adoptée.

L'atelier sur les défis de la reconstruction des États après conflit et sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et minérales en RDC ont constitué de bonnes occasions pour aborder en profondeur d'importants thèmes régionaux.

### *Missions d'enquête et d'étude*

L'Assemblée a organisé deux missions d'enquête en 2010, à Madagascar et à Haïti.

### *Autres activités*

L'APP a également effectué une mission d'observation des élections au Burundi et a fait la preuve de son autonomie par rapport à la mission de l'UE en adoptant un communiqué de presse séparé avec l'Union africaine et la CEEAC-ECA. Dans ses recommandations, le principe d'indépendance et de coordination plus étroite avec d'autres organes régionaux devrait continuer de s'appliquer aux futures missions d'observation des élections de l'APP.

### *Perspectives d'évolution*

L'Assemblée parlementaire paritaire a réussi, par la qualité de ses travaux, à s'imposer comme un acteur incontournable de la coopération Nord-Sud.

La Commission européenne soumet à présent les documents stratégiques nationaux et régionaux au contrôle du Parlement européen et des parlements nationaux des pays ACP. Il est important qu'un suivi soit effectué par la commission du développement et par l'APP pour s'assurer du bon fonctionnement de cet instrument de contrôle parlementaire.

L'Assemblée a joué et continue de jouer un rôle majeur dans le suivi des négociations des accords de partenariat économique (APE). Les auditions des chefs négociateurs de part et d'autre, les rencontres avec les acteurs économiques et la société civile – tant dans le cadre des réunions formelles que dans les événements parallèles – et l'interaction entre les députés

européens et leurs homologues du Sud ont favorisé la transparence du processus et une meilleure prise en compte des réalités du terrain. Quelle que soit l'issue des négociations, il ne fait aucun doute que l'activité de l'Assemblée a pesé sur le processus.

En 2010, la Commission et les pays ACP ont négocié des propositions pour la deuxième révision de l'accord de partenariat de Cotonou. Cette révision prévoit un rôle accru de l'APP dans le contrôle d'autres institutions ainsi que la régionalisation du Groupe ACP dans le processus de l'APE. Il est important pour l'APP de contrôler très étroitement l'évolution de la situation afin d'assurer sa survie et de progresser en tant qu'institution vers l'expiration de l'accord de Cotonou en 2020.

La création de l'Union africaine et la montée en puissance du parlement panafricain constituent sans nul doute un défi pour la coopération ACP-UE, et par conséquent pour l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. La coopération entre le Parlement européen et le parlement panafricain a commencé en 2007. En 2009, le Parlement européen a mis en place une délégation à part entière pour les relations avec son homologue panafricain. Il importe que les travaux de l'APP tiennent compte de ces relations.

L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et la création du service européen d'action extérieure auront un impact sur les relations entre l'APP et les autres institutions et il est à espérer que l'absence du Conseil de l'UE lors de la 20<sup>e</sup> session ne se répétera pas en 2011 et que le SEAE sera en mesure de travailler avec l'APP d'une manière aussi constructive que ce n'a été le cas avec la Commission par le passé.

Enfin, en 2010, le groupe de travail sur les méthodes de travail de l'APP, créé en vue d'accroître le rôle politique de l'APP et d'en améliorer l'efficacité, a commencé son travail. Il est à espérer que ses propositions de modification du règlement permettront d'atteindre les objectifs fixés.